

## APPEL A CANDIDATURES

### **Le Parc national de Port-Cros**

- 181 allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères -

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

**recrute**

**H/F - Apprenti en organisation et gestion de la marque Esprit parc national Port-Cros au sein du service Accueil, communication, tourisme et écocitoyenneté**

**POSTE A POURVOIR** : 1<sup>er</sup> septembre 2026

**MODALITES D'AFFECTION** : Contrat d'apprentissage (1 an)

**LOCALISATION D'AFFECTION** : 181 allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères

### **PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature. Il est l'un des onze parcs nationaux français. Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, le secteur continental Ouest sur la commune de Hyères, et le secteur continental Est sur la commune de La Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 16 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 susmentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

## **PRÉSENTATION DU SERVICE ACCUEIL, COMMUNICATION, TOURISME ET ECOCITOYENNETÉ**

Le service ACTE a en charge la valorisation des patrimoines naturels et culturels à travers le système de découverte du Parc national de Port-Cros, les politiques touristiques et culturelles du Parc national, l'accueil et la première information des visiteurs, les programmes d'animation et d'éducation à l'environnement, et la communication du Parc national, y compris institutionnelle.

Il développe de plus des programmes d'accompagnement vers la transition écologique et solidaire du territoire.

## **MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE**

L'apprenti aura pour mission le suivi des actions développées sur le territoire du parc national de Port-Cros.

Il participera à la valorisation de l'écotourisme, principalement au travers du dispositif de déploiement de la Marque *Esprit parc national – Port-Cros* (appels à candidatures et instruction de dossiers, programmation et réalisation d'audits, contractualisation, gestion de la base *Esprit parc national*, actions de promotion, etc.)

Il pourra être amené à participer ponctuellement à d'autres actions de la mission tourisme durable :

- gestion des bases de données métiers (Geotrek et Apidae),
- valorisation de l'offre écotouristique non marchande et événementielle,
- suivi de la fréquentation et autres actions de sensibilisation.

## **LIENS HIERARCHIQUES**

L'apprenti sera placé sous l'autorité de son tuteur chargé de mission tourisme durable et référent *Esprit parc national*.

## **LIENS OPERATIONNELS ET RELATIONNELS**

Tous les services et secteurs de l'établissement et partenaires institutionnels

## **PROFIL DU CANDIDAT**

### **Niveau de formation**

Idéalement Master 1 (voire Master 2) en alternance traitant de l'organisation, de la qualification (démarche qualité) et de la gestion de l'écotourisme et/ou du tourisme durable.

### **Connaissances de base**

- Connaissances du monde du tourisme et plus particulièrement du tourisme durable,
- Connaissances de l'univers des marques et labels écoresponsables,
- Connaissances de base souhaitées en gestion de base de données et Systèmes d'Information Géographique (SIG),
- Intérêts affirmés pour les espaces naturels protégés et les problématiques environnementales.

### **Savoir-être**

- Écoute et empathie
- Curiosité et motivation
- Dynamisme et adaptabilité
- Être force de proposition et autonome

### **Savoir-faire**

- Animation de réunion
- Aptitude à travailler en équipe
- Capacités d'analyse et rédactionnelles

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) sont à adresser par courriel à [recrutement@portcros-parcnational.fr](mailto:recrutement@portcros-parcnational.fr) avec pour objet : **Candidature « apprenti *Esprit parc national* »**.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 05/06/2026.